

Province et Arrondissement de LIEGE

COMMUNE D'ESNEUX

Place Jean D'Ardenne, 1

4130 ESNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance publique du 28 mai 2008

Sont présents : Madame Laura IKER, Bourgmestre-Présidente ;
Mesdames et Messieurs Jenny LEVEQUE, Michel VEILLESSE, Philippe DETROZ, Christie MORREALE, Bernard MARLIER,
Membres du Collège communal ;
Mesdames et Messieurs Philippe LAMALLE, , Alfred DOCQUIER, Denise FLAGOTHIER, André GAUTHIER, François MAGIS,
Anne-Catherine FLAGOTHIER, Sophie LERSON, Pierre GEORIS, Pascal CROUGHS, Hervé BECHOUX, Pauline WARNOTTE,
Anne DISTER, Pedro FERREIRA MARUM, Conseillers ;
Monsieur Stefan KAZMIERCZAK, Secrétaire communal.

15. ORDONNANCE GÉNÉRALE DE POLICE ADMINISTRATIVE PORTANT SANCTION DE COMPORTEMENTS INCIVIQUES - MODIFICATION

Le Conseil,

Vu les articles 119, 119 bis et 135, §2 de la Nouvelle loi communale ;

Revu l'article 6 de son ordonnance arrêtée le 29 août 2007 ;

Considérant qu'il incombe à l'autorité communale d'établir un juste équilibre entre la jouissance de la tranquillité publique et la libre jouissance de sa propriété ;

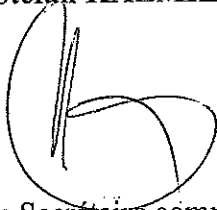
Par 12 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention ;

Décide de remplacer l'article 6 de l'ordonnance précitée par la disposition suivante :

« Article 6. L'usage de tondeuse à gazon, de tronçonneuse et d'autres engins bruyants actionnés par un moteur, est interdit les dimanches et jours fériés légaux après 13 heures, à l'exception des travaux forestiers et agricoles ».

Par le Conseil,

Le Secrétaire communal,
(sé) **Stefan KAZMIERCZAK**

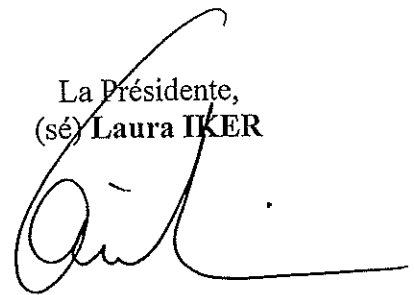


Le Secrétaire communal,
Stefan KAZMIERCZAK

Pour extrait conforme,



La Présidente,
(sé) **Laura IKER**



La Bourgmestre,
Laura IKER